



villages de joie

DOSSIER

**Jeunes adultes :
tous égaux ?**

PARCOURS

**Jeannine Cotteau :
“ Pour nous, rien
n'était impossible ”**

L'ESSENTIEL 2015
à lire après la page 8

“L'ÉDITO” DE HARVEY

Chaque trimestre,
un jeune d'un village d'enfants SOS s'exprime



© DR

Je m'appelle Harvey et j'ai 20 ans. Je suis parti de chez moi à 15 ans pour échapper aux violences de mon père. Depuis deux ans, je suis à La Maison Claire Morandat de SOS Villages d'Enfants.

Dès mon arrivée j'ai été frappé par la disponibilité de tous pour me soutenir et m'aider à devenir autonome. Au cours de ces deux années j'aurai connu des hauts et des bas. C'est pas évident de devoir apprendre à vivre dans un studio, de gérer son budget, son ménage. Au début

j'étais un peu perdu. La cuisine ça va, j'aime faire des plats italiens (j'ai des grands-parents italiens). Mais il y a des moments où on se sent seul, où on a besoin d'échapper à l'accumulation de galères : se dire qu'il va falloir faire sa place, trouver du travail, réussir aux examens, gérer son histoire personnelle... J'ai toujours su que je pouvais appeler l'équipe de La Maison Claire Morandat. Il m'est arrivé de parler des nuits entières avec eux. Ils sont toujours là, en particulier mon éducatrice qui est vraiment une bonne personne, et j'ai l'impression d'appartenir à une sorte de famille, une communauté, dont je suis fier. Petit à petit j'ai réussi à reconstruire ma vie. J'ai revu mon père. On discute pour essayer de faire table rase du passé même s'il m'est arrivé de ne pas lui parler pendant des mois et des mois. J'ai une copine. J'ai des beaux souvenirs aussi: mon premier anniversaire à La Maison Claire Morandat avec mon éducatrice, les cours de cuisine, des fêtes de Noël, des barbecues... Je fais un DUT de techniques de commercialisation. J'ai des super résultats...

Harvey

JEUNES AD

Placés sur décision d'un juge ou d'un président de département, près de 154 000 enfants vivent, pour leur propre sauvegarde, séparés de leurs parents. Une mesure qui s'applique aux mineurs mais qui s'interrompt à l'âge de dix-huit ans, date à laquelle les enfants deviennent de jeunes adultes au regard de la loi. Pourtant, ce changement de statut correspond rarement à l'état réel de maturité de ces jeunes qui ont, plus que les autres, besoin d'être accompagnés pour se lancer dans la vie. Dans une étude consacrée en 2013 à l'échec et au retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance*, Thierry Mainaud, note une forte déscolarisation dès qu'ils atteignent l'âge de la fin de l'école obligatoire à 16 ans : "Nombreux sont ceux qui quittent les bancs de l'école, sans pour autant se lancer dans la vie professionnelle". Quant à leurs aînés, ils s'orientent à dix-huit ans vers des filières de formations courtes plutôt que vers des études longues. Un choix qui s'explique, certes, par des difficultés d'apprentissage et par l'absence de soutien financier des parents mais pas uniquement. Comme le souligne Thierry Mainaud : "Afin de préparer la sortie du placement, les jeunes sont également davantage incités à acquérir une autonomie financière et donc à s'orienter au plus vite vers le marché du travail".

Une transition trop rapide

Entre le placement en institution et l'accès à l'autonomie à l'âge adulte, la loi a pourtant prévu un sas : le contrat jeune majeur. Il offre la possibilité aux conseils départementaux de prendre en charge

 **Villages de joie**
LA REVUE DES DONATEURS

Publication trimestrielle éditée par
SOS Villages d'Enfants
6, cité Monthiers - 75 009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25

PRÉSIDENT : Daniel Barroy

VICE-PRÉSIDENTES : Marie-Claude Hamon,
Françoise Rouch.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION : Gilles Paillard

RÉDACTEUR EN CHEF : François-Xavier Deler

IMPRESSION : Fabrègue

PHOTOS : Senad Gubelic, Katerina Ilievskia, Le Jas, Alexandra Lorenzini, SOS Villages d'Enfants, SOS VE Madagascar, Christophe Vanoutryve.

CONCEPTION, REDACTION ET MAQUETTE :
Le Jas - 01 53 10 24 10 - www.lejas.com

ABONNEMENT ANNUEL : 8 euros
PRIX AU NUMÉRO : 2 euros

COMMISSION PARITAIRE : 0117H81095
ISSN : 0243.6949

Dépôt légal à la parution / Cette revue est accompagnée d'un encart d'appel à dons (enveloppe, lettre et bulletins d'abonnement/don).

Imprimé
sur papier mat 80 g PEFC



ULTES : TOUS ÉGAUX ?

Après avoir été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes à l'âge de dix-huit ans. Une entrée dans la vie d'adulte souvent synonyme de rupture et de perte de repères à moins d'avoir été suffisamment préparée.



le jeune devenu adulte jusqu'à la date de son vingt-et-unième anniversaire. Si, d'une part, ces contrats sont facultatifs, ce qui explique que 13% seulement des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance soient majeurs, d'autre part, la mesure a un coût que les conseils départementaux sont tentés d'optimiser en accordant cette chance à des jeunes plus proches de l'autonomie que d'autres. La mesure est donc à double tranchant en laissant de côté les jeunes adultes les plus en difficulté. En 2015, l'Observatoire national de la

protection de l'enfance (ONPE) a publié un rapport sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs qui résume bien l'ensemble des failles du système perçues par les jeunes eux-mêmes. Ceux-ci soulignent "la difficulté d'un passage à l'âge adulte brutal qui manque de progressivité et peut se traduire par des ruptures de prises en charge et un sentiment de solitude et d'isolement". Ils mettent également en évidence des attentes et des besoins différents ou variés en fonction de leur parcours. Enfin, ils relèvent pour nombre

d'entre eux "la courte durée et le caractère restrictif de certains critères d'attribution des aides jeune majeur qui peuvent être source de pression et d'angoisse".

Un cumul de handicaps

Par ailleurs, cette période de trois années supplémentaires n'est pas toujours mise à profit pour préparer correctement le jeune à assumer sa future vie d'adulte. Dès lors, les situations d'échec peuvent être dramatiques or elles ne sont pas rares, ainsi que l'a montré Jean-Marie Firdion, chercheur à l'Institut national d'études géographiques (Ined) en étudiant les sans-abri : "Près de 40 % des jeunes sans domicile ont connu le placement dans un foyer, en famille d'accueil ou dans une institution spécialisée". Cette proportion est particulièrement forte parmi les moins de trente ans. Mal préparés à la vie active, les jeunes ne se retrouvent pas seulement en échec professionnel. Leur capacité même à entretenir des relations sociales normales se trouve compromise et ils sont davantage impliqués dans des rixes, des agressions ou des violences de toutes sortes. "Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, on observe un effet du placement durant l'enfance : 40 % de risque en plus pour les premiers et près de deux fois plus de risque pour les secondes", évoque le chercheur. À l'exception de certaines institutions, telles que SOS Villages d'Enfants, qui cherchent à recréer un climat familial et à permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, les modes de



prise en charge des jeunes les conduisent souvent dans une impasse. "Dans certains établissements ou familles d'accueil, les règles de neutralité dominant, privant les jeunes de tout rapport affectif et ne favorisant pas l'expression d'un mal-être lié à la violence d'autres jeunes ou d'adultes. Le fait de vivre son enfance dans un contexte rude où l'affect n'a pas sa place et où les rapports entre pairs sont autant d'épreuves de force contribue aussi à priver l'individu d'un apprentissage des modes de résolution non violents des tensions et des conflits, ainsi que des capacités de coopération". Par ailleurs, l'estime de soi se trouve atteinte or elle s'avère d'une importance capitale, rappelle Jean-Marie Firdion : "L'estime de soi est un facteur de protection important contre la dépression mais aussi contre les comportements à risque et la violence. Ces jeunes placés en seraient moins pourvus que les autres jeunes originaires de milieux défavorisés".

Des maux universels

Le système français de protection de l'enfance n'est pourtant pas une exception. En 2014, l'ONPE s'est penché sur le cas de pays étrangers pour aboutir à un constat similaire : "Un taux de diplômés moins élevé que dans la population générale dont découle

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le 14 mars dernier, le Parlement a adopté une loi réformant la protection de l'enfance, notamment le dispositif destiné aux jeunes majeurs. Parmi les avancées, l'instauration d'un ou deux entretiens un an avant l'âge de la majorité pour évoquer avec le jeune son projet d'accès à l'autonomie. En outre, un protocole signé entre différentes institutions créera un réseau de soutien plus solide pour aider le jeune dans les différents domaines et l'accompagnement de l'institution pourra se prolonger jusqu'à un an après le début d'une année scolaire ou universitaire. Enfin, le jeune disposera d'une épargne personnelle constituée par l'allocation de rentrée scolaire bloquée chaque année sur un compte jusqu'à son accès à l'autonomie.



© Phovoir

un risque de chômage, ainsi que des conduites à risques plus nombreuses qui peuvent se traduire par des troubles du comportement, des problèmes de santé mentale, des grossesses précoces, etc.”. Comme en France, “la plupart des services travaillent dans le sens d’une indépendance précoce du jeune, en recherchant l’accès à un emploi et un premier logement qui permette une fin de prise en charge”, explique l’ONPE. Toutefois, certains pays cherchent, au contraire, à tout faire pour développer les capacités d’indépendance des jeunes en les aidant à créer un réseau social et professionnel dans la durée. Tel est le cas au Royaume-Uni : “En 2000, le Children Leaving Care Act affirme ainsi que les jeunes de moins de 21 ans qui sortent du dispositif de protection de l’enfance ont droit à un conseiller personnel et à une planification de leurs parcours qui soit fonction de leurs besoins et de leurs ambitions”. Un exemple qui a fait ses preuves là où il a été déployé en guidant les jeunes issus de l’Aide sociale à l’enfance vers un avenir moins incertain. ■

* “Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l’Aide sociale à l’enfance”, Thierry Mainaud, in *Études et Résultats* n° 845, Drees, juillet 2013.



© DR

PHILIPPE TROTIN

directeur de La Maison Claire Morandat créée par SOS Villages d’Enfants à Valenciennes

INTERVIEW

Quelle est la particularité de La Maison Claire Morandat ?

Elle a été créée en 1986 pour proposer à des jeunes issus des villages d’enfants SOS un coup de pouce dans leur parcours lorsqu’ils ont entre 17 et 21 ans. Actuellement, sur 37 garçons et filles placés au titre de l’aide sociale à l’enfance (Ase), huit sont issus de nos villages. Les autres proviennent d’assistantes maternelles, de maisons d’enfants à caractère social (Meccs) ou ont été extraits de leur famille. Dès l’arrivée d’un jeune, nous avons à l’esprit qu’il va en sortir et qu’il faut l’y préparer.

Concrètement, comment l’y préparez-vous ?

Comme ces jeunes éprouvent souvent des difficultés à se projeter dans l’avenir, nous proposons un soutien psychologique mais nous leur demandons de prendre des engagements concernant aussi bien leur parcours scolaire que la gestion de leur budget. Chaque jeune signe un projet d’accueil et il est suivi par un référent éducatif pendant son séjour qui dure un à deux ans. Tous les trois mois, nous réalisons un bilan d’étape et nous fixons avec lui de nouveaux objectifs. En outre, le règlement que nous remettons à chaque nouvel arrivant précise les règles de vie à observer : faire ses achats alimentaires et préparer ses repas, se lever seul, respecter un rythme de vie et tenir les engagements pris.

Quels résultats obtenez-vous ?

Ces conditions placent le jeune en situation de responsabilité. Pour cela, il faut lui apporter un soutien et établir une relation de confiance. En fin de parcours, si le jeune le souhaite, une conseillère en économie sociale et familiale prend le relais pour le suivre dans les deux années après sa sortie. Ainsi, en 2015, sur 19 jeunes sortis de l’établissement, 80 % ont trouvé un logement. Quant à l’emploi, malgré une conjoncture difficile, deux jeunes ont signé un contrat de travail, quatre autres un contrat d’apprentissage ou de professionnalisation, deux bénéficient de contrats aidés, trois poursuivent leur scolarité, etc. Il n’y a pratiquement jamais de sortie sans solution.

GEORGIA

TOUS MES RÊVES CHANTENT



LU PAR
Cécile
de France

Un conte musical écrit
par Timothée de Fombelle
illustré par Benjamin Chaud
mis en musique par Contraste

GALLIMARD JEUNESSE MUSIQUE

CEUX QUI SE CACHENT DERRIÈRE GEORGIA

Né en 1973 à Paris, Timothée de Fombelle a commencé par écrire des petites pièces de théâtre jouées pour ses proches. Puis il est devenu professeur de français "pour rester près des livres et des mots". "La nuit où ma fille est née, raconte-t-il, je terminais un premier roman qui se passait dans un arbre : Tobie Lolness. Quelques jours plus tard, j'ai envoyé le manuscrit aux éditions Gallimard. J'avais joint une lettre de sept lignes qui se terminait par ces mots : "J'ai trente et un ans, j'écris essentiellement pour le théâtre, mais j'ai vécu à travers ce projet une des plus belles expériences de ma vie." Le début d'une belle aventure puisque les différents tomes de la série "Tobie Lolness" ont vite trouvé leur public et accumulé les distinctions.

L'illustrateur Benjamin Chaud est né en 1975 à Briançon. Après des études aux Arts Appliqués de Paris et aux Arts Décoratifs de Strasbourg, il devient auteur-illustrateur jeunesse et crée "Pomelo l'éléphant rose", "Humbaba" le génie végétal gardien de la forêt et bien d'autres créatures pour les éditions Albin Michel, Actes Sud, Hélicon... Il travaille aujourd'hui dans la Drôme, entouré d'autres illustrateurs.

UN LIVRE-CD POUR FAIRE CHANTER LES RÊVES DES ENFANTS

C'est un livre, c'est un disque, ce sera un spectacle musical auquel SOS Villages d'Enfants est étroitement associée.

L'objet s'intitule "Georgia, tous mes rêves chantent". Il raconte l'histoire d'une star de la musique qui vit avec des souvenirs secrets qui ne sont pas tous faciles à révéler lorsqu'on est une "vedette". Mais voilà, le moment de se livrer est arrivé et Georgia nous dévoile ses espoirs passés, les craintes et les

doutes qui ont jalonné une route sinueuse qui l'a amenée au succès.

Un joli voyage dès six ans

Cette thématique du parcours personnel ne manquera pas de toucher les enfants des villages de l'association. Ils se régaleront en découvrant la petite Georgia et ses pittoresques compagnons, parfois réels, souvent imaginaires, mais toujours

essentiels lorsqu'il s'agit de l'aider à grandir et dépasser ses peurs. Ce livre-CD d'une durée d'1 heure 10 est accessible aux enfants dès 6 ans. Il est cosigné par Timothée de Fombelle l'un des auteurs jeunesse les plus appréciés de ces petits lecteurs et Benjamin Chaud qui en a réalisé de superbes illustrations qui font voyager au premier regard.

Un casting son exceptionnel

Côté "son", cela ne manque pas d'allure non plus grâce à un "casting" exceptionnel. Jugez-en. Cécile de France et Marie Oppert incarnent tour à tour Georgia. Albin de la Simone est Sam et Anny Duperey n'est, quant à elle, rien moins que "le plus grand rêve de Georgia". Les "Rêves chantés" prennent vie grâce aux talents d'Alain Chamfort, Emily Loizeau, Raphaële Lannadère, Amandine Bourgeois, Pauline Croze, Rosemary Standley, Ben Mazué, Babx, Ariane Moffatt, Karine Deshayes, Magali Léger et Florian Laconi. Les Rêves parlés sont incarnés par les acteurs Nicolas Marié, Christelle Reboul et Jean-Baptiste Shelmerdine. À l'origine de ce coup de maître, il y a Contraste, un label discographique qui est aussi un collectif d'artistes comptant dans ses rangs de nombreux virtuoses de la musique classique. L'ensemble Contraste, dirigé par Arnaud Thorette et Johan Farjot, réussit à "métisser" les genres musicaux grâce à ses propres arrangements et composition. À la clef, ce sont de nouvelles formes de spectacles inédits qui voient le jour. Contraste s'est produit dans une vingtaine de pays, a enregistré une quinzaine de disques, produit plusieurs émissions télé et radio, monté festivals et créé de nombreux spectacles et opéras. À la lecture de ce beau C.V., on comprend la liste des artistes d'exception qui ont accepté de prêter leurs voix et leur cœur à Georgia et ses compagnons de route.

Ce conte musical aux éditions Gallimard Jeunesse sera disponible en librairie dès le 4 novembre pour la somme de 24,90 €.

Georgia en tournée dès 2017

Enfin, il fera l'objet d'une adaptation scénique le 26 novembre 2016 au Théâtre de l'Athénée (7 rue Boudreau à Paris) qui sera diffusée à la télévision en fin d'année. Et que ceux qui sont loin de la capitale se rassurent, le spectacle partira en tournée dès 2017 afin que chantent les rêves de petits partout en France. ■

UNE FORMATION POUR PARTAGER AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE LES VALEURS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS



Adapter leurs méthodes de travail et leurs outils aux évolutions de la société est une préoccupation constante des acteurs

de la protection de l'enfance. De l'expérience, des compétences, des savoir-faire et des savoir-être, ce n'est pas ce qui manque chez SOS Villages d'Enfants !

Cette expertise, l'association la met désormais au service des professionnels de la protection de l'enfance à travers la création d'un département Formation. Au cœur de cette démarche, une conviction forte que rappelle Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'Enfants : "Nous croyons plus que jamais que la capacité de chacun à conjuguer posture éducative et liens affectifs constitue une condition cardinale pour que des enfants abîmés dépassent leurs traumatismes".

Ce département Formation propose différents modules structurés autour des compétences et des valeurs portées par SOS Villages d'Enfants : la protection et les droits de l'enfant ; la conjugaison des liens affectifs ; l'accompagnement de l'enfant jusqu'au jeune adulte ; le cycle vertueux de la bienveillance et de la bientraitance.

Ces formations d'une à deux journées s'adressent à tous les professionnels du secteur, quelles que soient leurs fonctions. Les formateurs, quant à eux, sont directeurs, chefs de service éducatif, psychologues, éducateurs, etc. Ils exercent tous une activité opérationnelle et sont animés de la même attention à l'histoire de chaque enfant et au maintien des liens familiaux nécessaires à son développement. Bien sûr, tous adhèrent aux principes de déontologie de la formation professionnelle qui consistent à privilégier l'humain, aborder cette mission avec ouverture d'esprit, éthique et innovation.

Les fondations de ces formations sont donc les convictions fortes des professionnels de SOS Villages d'Enfants et leurs charpentes sont les trésors de compétences acquis au fil de leurs actions quotidiennes. Voilà de quoi "infuser" les valeurs de l'association auprès des autres acteurs du secteur.

En savoir plus : www.sosve.org

EN BREF...

MINEURS EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE : LA FRANCE HORS LA LOI ?

La France est poursuivie devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans quatre affaires concernant le placement dans des centres de rétention administrative de familles avec mineurs entrés illégalement sur le territoire. Une pratique pour laquelle la France avait déjà été sanctionnée. Selon la Cour, la rétention dans ces centres serait

une mesure disproportionnée au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant. Si rétention il y a, ce doit être en dernier recours et pour une durée très courte, l'assignation à résidence en hôtel devant être la solution systématiquement privilégiée.

FESSÉE : BIENTÔT L'INTERDICTION

La question de l'interdiction (ou non) de la fessée est désormais tranchée dans notre pays, avec le projet de loi Égalité et citoyen-

neté voté solennellement le 26 juillet dernier (et qui sera définitivement adopté à la fin de l'année). Si le terme de fessée n'est pas employé, un des articles du texte précise que les parents doivent s'abstenir de "tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles". Finies donc gifles et fessées : la France rejoint les 44 pays qui les interdisent officiellement. Les violences sur enfants sont déjà punies par le Code

pénal, et ce projet de loi ne prévoit pas de sanction nouvelle. Mais la disposition se veut symbolique et pédagogique car elle sera lue par exemple lors des cérémonies de mariage en mairies.

DES POKEMON INQUIETANTS

Leur nom évoquait jusqu'à présent d'inoffensives cartes très appréciées des enfants. Avec l'arrivée du jeu Pokemon Go sur smartphone, on entre dans une toute autre dimension. Fait rare, la gendarmerie et

la police nationale ont publié des mises en garde sur cette application. En effet, celle-ci positionne dans l'environnement du joueur des Pokemon qu'il doit capturer avec son avatar en se rendant au plus près de leur position, sans quitter des yeux son smartphone, et c'est ainsi pour tous les joueurs se trouvant dans la même zone géographique. Ce qui provoque attroupements, mouvements de foule imprévus et déjà de nombreux accidents.

POUR LES ENFANTS, IL NE FAUT JAMAIS BAISSER LES BRAS.

Lorsqu'en 1956, nous avons créé SOS Villages d'Enfants France, nous n'avions pas un sou mais la certitude que notre cause était juste.

60 ans après, la cause reste légitime, notre action indispensable et nos besoins immenses pour les enfants placés.

Continuons ensemble à leur offrir de vraies enfances.

Gilbert Cotteau

Rendez-vous sur www.sosve.org



La France a vécu en 2015 des heures tragiques qui ont endeuillé notre pays. Face à ce déferlement de violences qui affecte profondément les enfants quand ils n'en sont pas les premières victimes, une conviction nous rassemble : l'avenir se construit aujourd'hui, pour les enfants et avec les enfants. C'est pourquoi, plus que jamais, il nous faut rappeler les valeurs qui fondent notre action et continuer à apporter, sur le terrain, des réponses concrètes aux situations de détresse des enfants et des jeunes. C'est ce que font chaque jour nos équipes de professionnels en donnant à chaque enfant amour, attention et éducation grâce à nos partenaires et donateurs. Ainsi sommes-nous une association vivante, partenaire reconnu des pouvoirs publics, formidablement soutenue par ses donateurs et partenaires, et les enfants pourront-ils devenir demain des citoyens conscients, responsables, participant à la vie de la Cité.

L'année 2015 illustre cette préoccupation constante : elle a été marquée par l'optimisation de la capacité d'accueil afin d'ouvrir les portes des villages d'enfants SOS à d'autres enfants, d'autres fratries... Développer nos programmes autour de la réussite scolaire, du sport, de la participation des jeunes fait aussi partie des axes majeurs de notre activité en France.

Cette même année a vu le renforcement de l'implication de SOS Villages d'Enfants France dans les réseaux de la solidarité internationale. Elle a su aussi faire face aux violences humaines comme aux catastrophes naturelles, en s'associant aux programmes d'urgence en faveur des réfugiés en Europe et des victimes de séisme au Népal.

C'est avec une légitime fierté que notre association aborde l'année du 60^e anniversaire de SOS Villages d'Enfants en France.

Daniel Barroy
Président



Gilles Paillard
Directeur général



© Serad Gubelic

DANS UNE ANNÉE DE VIOLENCES, PLUS QUE JAMAIS PERMETTRE AUX ENFANTS D'AIMER ET D'ÊTRE AIMÉS

Sur 100 € reçus,
89,22 %
sont destinés
aux enfants.

Voir page 4

Les donateurs peuvent laisser libre l'affectation de leur soutien ou choisir entre France et monde. A l'international, les parrains, donateurs, testateurs ou partenaires peuvent opter pour le pays et le village SOS de leur choix.

FRANCE MÉTROPOLITAINE

**13 villages SOS - 205 fratries
34 jeunes à La Maison Claire Morandat
238 personnes accompagnées à la
Ferme du Major et aux Ateliers de la
Garenne**

**Soutien financier
à l'INTERNATIONAL**

**Plus de 57 000 enfants
bénéficiaires dans 22 pays**



SOS Villages d'Enfants est membre du Comité de la Charte du don en confiance depuis 1992. Notre association, soumise à des contrôles internes et externes, accorde une grande importance à la gestion des ressources qui lui sont confiées et s'emploie à optimiser la rationalisation des coûts. La commission des finances exerce une fonction de contrôle interne. Le contrôleur du Comité de la Charte a participé au conseil d'administration consacré à l'arrêté des comptes et à l'Assemblée générale. Les comptes de SOS Villages d'Enfants sont certifiés sans réserve par le cabinet Pricewaterhouse - Coopers - Entreprises. SOS Villages d'Enfants est adhérente à la CHD (Coordination Humanitaire et Développement) et à Coordination SUD.

Les rapports annuel et financier de SOS Villages d'Enfants sont consultables sur le site Internet de l'association : www.sosve.org et disponibles sur demande.



FRANCE

COMMENT NOUS AGISSONS

Notre action est menée en partenariat avec les conseils départementaux qui ont compétence en matière de protection de l'enfance. Les services de l'Aide sociale à l'enfance soumettent à SOS Villages d'Enfants la situation de fratries dont le placement est envisagé sur la durée. Le conseil départemental prend en charge les frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants confiés à SOS Villages d'Enfants. Ainsi, le financement des actions de SOS Villages d'Enfants en France est couvert à 88 % par les fonds publics. Les appels à dons pour l'action en France servent à la construction, aux travaux d'extension ou de rénovation des villages SOS, à l'amélioration des conditions matérielles des mères SOS et de travail de l'ensemble des personnels au contact des enfants et des jeunes, au soutien scolaire, à l'aide aux jeunes majeurs et à des projets éducatifs à forte valeur ajoutée (séjours à l'étranger, vacances...).

- 646 enfants et jeunes accueillis en villages SOS
- 31 nouvelles fratries accueillies en 2015
- Âge moyen : 10,8 ans
- Réussite scolaire : 79 %

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le cadre d'une stratégie web renforcée, ce site totalement refondu propose un contenu diversifié avec une arborescence plus simple. Les valeurs et l'engagement de SOS Villages d'Enfants au service de l'enfance sont plus affirmés. La présence de l'association sur les réseaux sociaux a également été renforcée.

FAITS MARQUANTS

LA VIE DES VILLAGES D'ENFANTS SOS



© Christophe Vanourtyve

Le village d'enfants SOS de **Carros** (06) a célébré son 30e anniversaire le 11 avril et celui de **Calais** (62) son 50e anniversaire le 26 septembre, **autour des valeurs associatives** : l'attachement, la bienveillance, l'écoute des enfants et des jeunes, la conduite vers leur autonomie, en présence d'élus : sénateur, représentants des départements, maires.

NOUVEAUX DISPOSITIFS

Un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour le village d'enfants SOS de Marange, signé avec le département de Moselle (57) en décembre, **prévoit l'ouverture d'une 13^e maison familiale en 2016**, qui portera la capacité d'accueil de 55 à 60 enfants ainsi qu'une maison des familles et d'un espace de transition en 2017.

Une Maison des Familles a ouvert ses portes au village d'enfants SOS de Châteaudun (28), afin d'accompagner les visites parents-enfants autorisées par les autorités judiciaires. Un Espace de transition destiné à des adolescents de 15 à 17 ans a été créé au village d'enfants SOS de Marseille (13).

LES DROITS DE L'ENFANT

- Le projet européen « **Former les professionnels de la prise en charge alternative** » a pour objectif de former plus de 800 professionnels à développer une approche par les droits de l'enfant dans leur pratique quotidienne. En France, il est coordonné par SOS Villages d'Enfants, la CNAPE* et le CNFPT** et bénéficie du soutien du Défenseur des droits.

- « **J'ai le droit d'être un enfant** » :

tel est le titre du spectacle réalisé par les enfants du village SOS de Persan, accompagnés bénévolement par une comédienne professionnelle. Trois représentations ont été données en 2015.

Le village d'enfants SOS a reçu le 20 novembre la visite de Mme Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de l'Enfance, qui a rencontré les jeunes acteurs.



© SOS Villages d'Enfants

*Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
**Centre National de la Fonction Publique Territoriale

FAITS MARQUANTS

MONTÉE EN CHARGE DU VILLAGE D'ENFANTS SOS DE FORT DAUPHIN

Fin 2015, 9 maisons familiales accueillent 62 enfants, pour une capacité à terme de 120 enfants. Les 6 classes de l'école maternelle et préscolaire ont ouvert en octobre.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX



© SOS Villages d'Enfants Madagascar

Le ministère des Affaires étrangères a financé à hauteur de 220 000 euros un programme alimentaire d'urgence à Madagascar. Ce soutien a permis de couvrir les besoins vitaux des familles les plus vulnérables : alimentation pour 17 200 ménages, soins de santé pour 5 200 personnes et plus de 2 600 enfants bénéficiaires du soutien nutritionnel.

PARTICIPATION À LA COP21

Le 3 décembre, Gilles Paillard représentait SOS Villages d'Enfants dans le cadre du stand de Coordination SUD, lors de la journée dédiée aux futures générations (Espaces Générations climat), [sur le site de la COP21 au Bourget](#). L'association était également présente le 10 décembre pour la Journée internationale des droits de l'Homme.

URGENCE

SOS Villages d'Enfants France a contribué à deux programmes de SOS Villages d'Enfants International : à hauteur de 500 000 € en faveur **des victimes du séisme au Népal** et de 200 000 € pour aider **les réfugiés en Europe**.

INTERNATIONAL

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EST MEMBRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS INTERNATIONAL, PRÉSENTE DANS 134 PAYS.

COMMENT NOUS AGISSONS

L'activité repose sur le financement privé. Les appels à dons servent à la construction de nouvelles structures, au développement de nouveaux programmes, à la prise en charge, dans la durée, de leurs frais de fonctionnement et aux situations d'urgence.

Les enfants sont confiés aux villages d'enfants SOS par les services sociaux après enquête. Ils sont accueillis et élevés dans leur culture et leur croyance. Les collaborateurs sont des nationaux du pays. Cette implantation locale est un gage d'efficacité dans la durée et dans l'urgence.

- 7 899 enfants accueillis en villages d'enfants SOS
- Plus de 27 200 élèves dans les établissements scolaires et de formation
- Plus de 22 400 bénéficiaires des programmes sociaux et de renforcement de la famille

A noter : SOS Villages d'Enfants Madagascar est intervenue en 2015 auprès de 64 000 enfants, toutes actions confondues, au-delà de l'accompagnement pérenne.

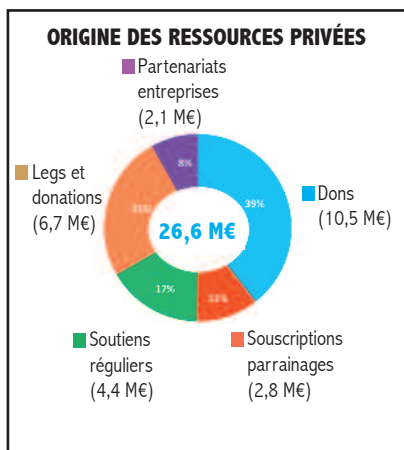
Investissements en milliers d'euros et nombre de programmes

MADAGASCAR	3 411	4	13	4	12	15	HONDURAS	75	1		1		
MALI	2 641	4	10	1	3	4	ROUMANIE	70	2		1		2
ARMÉNIE	1 794	2	1	2		4	SOS ORPHELINS D'ASIE (Tsunami : Inde et Indonésie)	63	2	1	2		2
VIETNAM	1 468	5	14	5	1	2	CROATIE (Urgence)	50					
BURKINA FASO	1 121	2	5	2	2	2	COTE D'IVOIRE	36	1	2	1	1	1
NIGER	935	2	4	1	2	2	LAOS	34	2	6	2		2
TOGO	635	3	6	2	3	3	BOSNIE	24	1	1	1		2
CAMEROUN	556	1	2		1		AUTRICHE (Urgence Soutien aux réfugiés)	19					
MAROC	438	2		1		2	SOMALIE	17	1	4	1	2	
NÉPAL	399	1	4	1		1	RWANDA	14	1	3	1	1	1
TUNISIE	342	2	1	1		2	COLOMBIE	3					
HAÏTI (dont Urgence Haïti 179 K€)	268	1	3	1		1	TOTAL	14 796	44	91	35	29	51
SERBIE (Urgence)	150							Village d'enfants SOS			Structure pour jeunes		
ÉQUATEUR	137	2		2		2		École			Santé		
INDE	98	2	11	2	1	1		Programme de renforcement de la famille et centre d'appui communautaire					

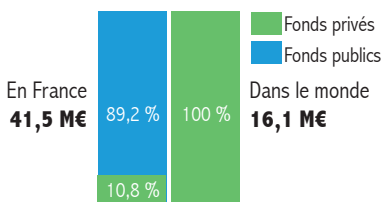
COMPTE D'EMPLOI COMBINÉ DES RESSOURCES 2015 (version simplifiée) SOS VILLAGES D'ENFANTS - ATELIERS DE LA GARENNE - FERME DU MAJOR

EMPLOIS 2015 en milliers d'euros	Emplois 2015 = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public en 2015
1 - Missions sociales - réalisées en France - réalisées à l'étranger via la fédération internationale	41 486 16 110	4 479 15 878
2 - Frais de recherche de fonds	4 449	4 449
3 - Frais de fonctionnement	1 209	1 104
sous-total		25 910
"I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat"	63 254	
II - Dotations aux provisions	1 229	
"III - Engagements à réaliser sur ressources affectées"	271	
IV - Excédent de ressources de l'exercice	1 639	
V - TOTAL GENERAL	66 393	
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1375
Neutralisation des dotations aux Amortissements des immobilisations financées à compter de la 1 ^{ère} application du règlement par les ressources collectées auprès du public		171
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		27 115
Evaluation des contributions volontaires en nature	600	

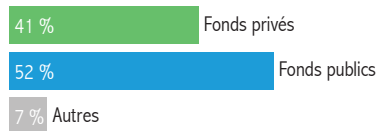
RESSOURCES 2015 en milliers d'euros	Ressources collectées 2015 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2015
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		26 176
1 - Ressources collectées auprès du public	26 583	26 583
2 - Autres fonds privés	640	
3 - Subventions et autres concours publics	34 679	
4 - Autres produits	3 107	
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	65 009	
II - Reprises de provisions	642	
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	743	
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		472
V - Insuffisance de ressources de l'exercice	0	
VI - TOTAL GENERAL	66 393	27 055
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		27 115
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		26 116
Evaluation des contributions volontaires en nature	600	



FINANCEMENT DE NOS MISSIONS SOCIALES (en millions d'euros = M€)

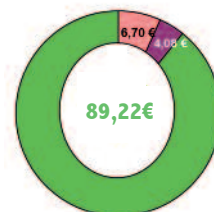


ORIGINE COMBINÉE DES RESSOURCES



AFFECTATION DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des subventions des conseils départementaux



Missions sociales en France et dans le monde en 2015 (89,22 €)
Frais de fonctionnement et provisions (4,08 €)
Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs (6,70 €)

BILAN SIMPLIFIÉ COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 SOS VILLAGES D'ENFANTS - ATELIERS DE LA GARENNE - FERME DU MAJOR

ACTIF (en K€)	2015	2014
ACTIF IMMOBILISÉ : Immobilisation corporelles, incorporelles et financières	30 173	29 296
ACTIF CIRCULANT : Valeurs réalisables (créances) et disponibles (trésorerie)	63 984	62 124
COMPTES DE REGULARISATION : Charges constatées d'avance	491	537
DONS EN COURS (village au Burkina Faso)	1 469	1 469
TOTAL :	96 117	93 427

PASSIF (en K€)	2015	2014
FONDS ASSOCIATIFS : Apports, provisions réglementées, réserves	71 191	69 571
PROVISIONS : Provisions pour risques et charges	8 764	8 759
DETTES	14 479	13 380
COMPTES DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance	214	248
DONS EN COURS (village au Burkina Faso)	1 469	1 469
TOTAL :	96 117	93 427

Pour une parfaite transparence : sur 100 €, la seule générosité du public finance 79,52 % des missions sociales.

POLITIQUE DE RÉSERVE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES

Engagée sur la durée dans ses actions, SOS Villages d'Enfants a constitué une réserve prudentielle d'une année de fonctionnement sur fonds privés (17,05 M€).

Les réserves seront affectées sur de nouveaux villages (en cours de négociation en France et dans le Monde).

Source : Compte d'emploi des ressources 2015

PYGMALION : LA REUSSITE SCOLAIRE AU BOUT DU CHEMIN



© Katerina Iffleyiska

La réussite scolaire est un élément essentiel de l'épanouissement de l'enfant et le gage de son insertion sociale et professionnelle future. Les études montrent malheureusement que les enfants placés ont souvent des parcours d'études plus difficiles que la moyenne. Un état de fait que SOS Villages d'Enfants a décidé de combattre en aidant les enfants à ne pas renoncer à cet enjeu essentiel.

Il y a deux ans, l'association a lancé le programme Pygmalion. Ce qu'on appelle en pédagogie "l'effet pygmalion", est l'attention positive que l'on porte à quelqu'un et qui pousse celui-ci à donner le meilleur de lui-même. Concrètement, ce programme compte une vingtaine d'actions qui concernent l'enfant, ses parents, les équipes des villages d'enfants SOS ou encore l'institution scolaire. Au cœur de la démarche, il y a bien sûr l'élève, autour duquel est bâti un projet personnalisé d'accompagnement. Celui-ci s'appuie sur le potentiel propre à l'enfant qui se découvre des capacités, des talents et acquiert alors une meilleure estime de lui-même, étape essentielle sur le chemin de la réussite scolaire.

L'élément phare du programme est le recrutement, dans chaque village, d'un éducateur scolaire. Ce professionnel a pour mission de coordonner toutes les actions touchant à la scolarité et de faciliter le lien avec les écoles. "Avant il n'y avait pas forcément quelqu'un pour nous aider, expliquent Emma et Coralie. Maintenant on sait qu'on peut venir, même si on n'a pas de rendez-vous, et qu'il y aura quelqu'un pour nous expliquer. Et comme on y va un par un et qu'on a du temps, on arrive toujours à comprendre ce qu'on n'avait pas compris en classe. Du coup, c'est plus facile de faire des efforts parce qu'on sait qu'on va être aidé". La durée moyenne du placement en villages d'enfants SOS - de 7 ans et demi en moyenne - constitue, de ce point de vue, un atout indéniable pour accompagner ces enfants dans leur parcours scolaire. Déployé progressivement dans les villages d'enfants SOS depuis septembre 2014, tous en bénéficieront dès la prochaine rentrée scolaire.



© SOS Villages d'Enfants



© SOS Villages d'Enfants

Gilles PAILLARD
Directeur général de SOS Villages d'Enfants

60 ans que nous aidons des enfants placés à devenir des adultes accomplis !

Alors que commence une nouvelle année scolaire pour les enfants et les adolescents, nous tenions à évoquer la situation des jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance. Dans notre dossier, vous découvrirez ce qui attend trop souvent ces jeunes à leur majorité et comment SOS Villages d'Enfants agit pour les aider, notamment à travers La Maison Claire Morandat.

Nous sommes également fiers de vous présenter deux belles actions de militance :

À l'occasion des 60 ans, SOS Villages d'Enfants est associée à un très beau projet de conte musical, « Georgia », qui raconte l'histoire d'une petite fille qui a réalisé ses rêves malgré une enfance difficile. Rendez-vous rubrique actualité pour en découvrir plus sur ce projet auquel Anny Duperey contribue aux côtés de nombreux artistes.

Autre événement majeur, le lancement du Département formation de SOS Villages d'Enfants. Il a pour vocation de transmettre les valeurs et l'expérience de l'association aux professionnels de la protection de l'enfance.

Enfin, la transparence sur le bon usage de vos dons est fondamentale pour nous. Intervention d'urgence au Népal, promotion des droits de l'enfant, investissement dans des programmes internationaux... vous trouverez dans l'Essentiel 2015 ce que grâce à vos dons et votre confiance nous avons pu réaliser au profit des enfants l'année dernière, en France et dans le monde. Pour tout cela je vous exprime, au nom des enfants, notre profonde gratitude.

JEANNINE COTTEAU

“ POUR NOUS, RIEN N’

“Ces enfants, il fallait simplement les écouter, les aimer et essayer de les faire grandir”. En quelques mots, Jeannine Cotteau résume l'esprit de SOS Villages d'Enfants, une aventure humaine à laquelle elle fut l'une des toutes premières à croire au début des années 1950. Pour bien mesurer cette audace, il faut remonter au 22 octobre 1953. Au lycée de Saint-Quentin, dans le Nord, Jeannine fait partie d'un groupe d'élèves qui se passionnent pour l'espéranto. Ce jour là, Gilbert Cotteau, leur professeur, brandit un article de la Voix du Nord qui relate l'expérience d'Hermann Gmeiner, un Autrichien qui vient de créer dans le Tyrol un village pour accueillir des fratries d'orphelins.

Un pari presque irréalisable

Les Français relèveront-ils le défi de faire aussi bien ? Aux côtés d'une dizaine de volontaires Jeannine répond à cet appel. “J'avais toujours aimé les enfants et l'idée de leur venir en aide m'a séduite mais il y avait une grande dose d'inconscience. Je n'imaginai pas dans quelle galère, je me mettais !”, confie-t-elle avec le sourire. Car avant de construire un village, il faut d'abord trouver des fonds. Adhésions, collectes en porte-à-porte ou à la sortie de la messe, tombolas, baptêmes de l'air... toutes les initiatives sont les bienvenues pour que le projet aboutisse. “J'ai ensaché des cartes postales par lot de cinq pour les vendre dans les écoles, évoque-t-elle. Nous étions plein d'enthousiasme et nous ne voyions pas les difficultés. Pour nous rien n'était impossible”.

Première fratrie

Les efforts finissent par payer : le 23 octobre 1955, Odette Nolle se prépare à endosser le rôle de mère SOS pour la première fois. Après quelques travaux,



© SOS Villages d'Enfants



© SOS Villages d'Enfants

Evelynne, enfant de la première fratrie accueillie et Jeannine Cotteau.

elle accueille une fratrie dans sa maison de Connelles. Ils sont sept, bientôt huit frères et sœurs, à investir leur nouveau foyer sans incident jusqu'au mois de décembre où Odette Nolle se casse le bras ! Une catastrophe pour l'association qui ne peut la laisser seule sans avoir non plus les moyens de la remplacer. Sans hésiter, Jeannine Cotteau délaisse son métier de couturière à Busigny pour grimper dans une vieille Renault Juvaquatre, direction Connelles. “Je partais pour quinze jours maximum, j'y suis restée dix-huit mois !”. Ménage dans la maison, devoirs avec les enfants, démarches pour l'association... les journées sont bien remplies mais l'amour des

ÉTAIT IMPOSSIBLE”

enfants apporte une compensation immense. “On sentait qu’ils manquaient d’affection. Lulu par exemple me suivait partout. Il réclamait sans cesse d’être dans mes bras et que je lui donne des baisers”.

S'adapter à tout

Connelles sera le début d’une série de changements entre Busigny, Paris et Saint-Quentin. Ainsi, lorsque l’association ouvre un petit bureau à Paris, Jeannine Cotteau assure le secrétariat dans des conditions spartiates en dormant sur place. “J’ai rencontré des personnes extraordinaires”, se rappelle-t-elle. Autre souvenir marquant, l’ouverture des premières maisons à Busigny : “Une grande victoire car elles ont été les plus difficiles à construire”, ou encore l’arrivée d’une fratrie de treize enfants : “Gilbert les a tous ramenés avec la camionnette. Ils sont arrivés avec un chien et deux poules !”. Le 11 avril 1960, l’histoire personnelle de Jeannine se lie un peu plus étroitement à celle de SOS Villages d’Enfants puisqu’elle en épouse le fondateur, Gilbert Cotteau. Une cérémonie peu ordinaire au milieu de dizaines de petites têtes blondes pour ceux que la presse a surnommé “les mariés aux 49 enfants”. Secrétariat, accompagnement des enfants en vacances, voyages d’études à l’étranger, gestion du fichier des adhérents : jusqu’à sa retraite, en 1997, Jeannine Cotteau ne cessera jamais de travailler pour l’association de mille et une façons. Aujourd’hui son regard sur ses années d’engagement porte la marque du devoir accompli : “Nos efforts n’ont pas été inutiles puisque les missions des villages d’enfants SOS se sont agrandies. En France comme à l’étranger, nous sommes vraiment au service des enfants et pour longtemps”. ■

FONDATION BEL

Contribuer à une alimentation équilibrée



© DR

A l’occasion des 150 ans du Groupe Bel, la Fondation Bel alloue une dotation exceptionnelle en faveur du Programme Alimentaire de SOS Villages d’Enfants. Elle assure le repas quotidien d’environ 1 700 enfants, durant 1 an au sein de 4 villages d’enfants SOS situés à Haïti, au Vietnam, à Madagascar et au Mali.

<http://www.fondation-bel.org/sosve/>

FONDATION AIR FRANCE

Favoriser l’éducation des enfants



© DR

La Fondation d’entreprise Air France soutient cette année la construction de l’école du village d’enfants SOS de Khouloum au Mali. Elle contribue également au programme d’urgence de SOS Villages d’Enfants Equateur.

<http://corporate.airfrance.com/fr/fondation/>

FONDATION NEXANS

Alimenter les villages en énergie renouvelable



© DR

Après avoir équipé en panneaux solaires les 6 Centres d’Appui Communautaire dans le sud de Madagascar en 2015,

la Fondation Nexans poursuit son soutien en 2016 en finançant l’installation de panneaux solaires au village d’enfants SOS de Lomé au Togo. Pour faire face à une alimentation électrique déplorable et très onéreuse, l’énergie renouvelable est une véritable alternative fiable et écologique.

<http://www.fondationnexans.com/fr/>

FONDATION SOCIETE GENERALE

Faire du sport un levier éducatif



© DR

Pour la 2^{ème} année consécutive, la Fondation d’entreprise Société Générale pour la Solidarité

soutient le PEPS, le Programme d’Epanouissement Par le Sport. Le PEPS permet aux enfants et aux jeunes accueillis dans les villages d’enfants SOS de se reconstruire par le sport, à travers l’acquisition de nombreuses valeurs (discipline, sens de l’effort, solidarité, confiance...), indispensable à leur future insertion.

<http://www.citizen-commitment.com/>



Depuis 60 ans, SOS Villages d'Enfants permet à des frères et sœurs de partager les moments qui font une vraie vie d'enfant: des repas, des fous rires, de belles histoires pour s'endormir, des soins, l'apprentissage des règles de vie en communauté et bien sûr une épaule contre laquelle se blottir...

Vous pouvez participer à cette belle mission en préparant la transmission de vos biens par un legs grâce à un testament ou en souscrivant une assurance-vie.

Ce qu'il faut savoir :

1. Les legs destinés à SOS Villages d'Enfants bénéficient aux enfants en totale exonération fiscale ;
2. Si vous n'avez ni enfant ni famille et en l'absence de testament, l'Etat sera bénéficiaire de l'intégralité de votre patrimoine ;
3. La loi protège les conjoints, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, appelés « héritiers réservataires », en bloquant une partie de la succession appelée « réserve ». La partie restante est appelée « quotité disponible » ; vous pouvez en disposer librement.

Je vis seul(e) : comment aider SOS Villages d'Enfants ?

N'ayant pas d'héritier réservataire, vous disposez de la totalité de votre patrimoine.

Vous pouvez rédiger un testament précisant que vous faites bénéficiaire SOS Villages d'Enfants de tout ou partie de votre patrimoine.

Vous pouvez aussi rédiger une clause bénéficiaire d'assurance-vie en notre faveur.



© Senad Gurbelic

Nous sommes un couple sans enfant et sans héritier. Comment nous protéger mutuellement et léguer notre patrimoine à SOS Villages d'Enfants ?

Chaque membre du couple doit rédiger et signer un testament précisant faire bénéficiaire SOS Villages d'Enfants de son patrimoine au décès du dernier d'entre vous.

Vous pouvez aussi souscrire une assurance-vie au profit de SOS Villages d'Enfants.

Qu'est-ce que je peux donner à SOS Villages d'Enfants ?

Notre association accepte :

- les biens dits « mobiliers », soit les sommes d'argent sur des comptes courants, des livrets d'épargne, des actions et des titres
- les biens immobiliers : appartement, maison... Ces biens seront valorisés pour contribuer au financement de nos actions en faveur des enfants.

L'équipe de SOS Villages d'Enfants sera heureuse de vous adresser votre guide « Legs, donations, assurances-vie » et de vous accompagner de façon personnalisée dans votre démarche de transmission en faveur des enfants :

Un legs, ou une assurance-vie peut changer durablement la vie d'un enfant ! Ensemble, aidons-les. Merci !

Anny Duperey, marraine de cœur depuis 1993

Votre contact :

Chantal Palitzyne

Tél : 01.55.07.25.42

Mail : cpalitzyne@sosve.org

DEMANDE D'INFORMATION

Coupon à retourner dûment rempli, sous enveloppe affranchie à : **SOS Villages d'Enfants Service Legs, assurances-vie et donations - 6, cité Monthiers - 75 009 Paris**

FYE3LG

OUI, je souhaite recevoir la brochure legs, assurances-vie et donations.

OUI, je souhaite que le responsable des legs, assurances-vie et donations me contacte par téléphone.

Ces informations resteront confidentielles et ne vous engagent en aucun cas de façon définitive.

MES COORDONNÉES (À INDIQUER EN MAJUSCULES) :

M. MME

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. :

E-MAIL :

